Une émeute au Mexique

New-York, 3 mai. — Un journal américain a publié des nouvelles à sensation relatives à des troubles graves qui se seraient produits dans la province de Guanajuato, au Mexique, troubles qui auraient été accompagnés d'une grande effusion de sang.

Des dépêches venues directement de Mexico annoncent, en effet, une émeute à Silos, dans laquelle le préfet aurait été tué; mais elles déclarent qu'il est faux qu'un massacre général ait eu lieu.

Un maire révoqué

Paris, 3 mai. — Le ministre de l'intérieur vient de faire signer par le Président de la République, un décret révoquant M. Vacher, député de la Corrèze, de ses fonctions de maire de Treignac.

M. Vacher a, on le sait, accepté les fonctions de vice-président du comité boulangiste après le départ de MM. Naquet et Turquet.

Le « Coup parlementaire »

Sous ce titre, la *France* publie l'information suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« On nous a assuré que le gouvernement, convaincu de l'accueil réservé par le pays aux députés actuels, a l'intention de tenter le coup suivant pour reporter les élections au mois de mai 1890.

» On sait que la rentrée des Chambres est fixée au 14 mai, mais les députés sont décidés à ne pas siéger durant l'Exposition. Dans ces conditions, la session qui va s'ouvrir ne durerait que quelques jours et le budget serait renvoyé à la prochaine rentrée des Chambres. On fixerait probablement la date du 1er septembre pour la reprise des travaux, soit après les conseils généraux d'août, car on ne peut procéder aux élections générales pendant la période d'appel des réservistes et territoriaux; il faudrait donc choisir le 22 septembre pour le premier tour de scrutin, la période électorale minimum étant de 20 jours. La Chambre n'aurait à siéger que dix jours au plus, durant ce temps elle ne pourrait voter le budget.

» Les amis de M. Ferry opposeraient donc qu'on ne peut se séparer sans budget et ils proposeraient en conséquence de renvoyer les élections générales au mois de mai 1890. Les députés qui tremblent de se retrouver devant le pays saisiraient avec empressement la perche qui leur serait ainsi tendue, les chambres se prorogeraient et le tour serait joué.

» Du mois de septembre au mois de mai, M. Ferry tenterait de reprendre le pouvoir pour présider aux élections. On espère de cette façon, en gagnant du temps d'une part et en profitant de la réussite de l'Exposition, venir à bout du boulangisme.

» Les événements prouveront, croyons-nous, ajoute la *France*, que, quoi qu'ils fassent, la défaite des parlementaires, n'en est pas moins certaine et irrémédiable. »

NOUVELLES MILITAIRES

Les revues. — L'autorité militaire vient de décider que les revues qui devaient avoir lieu le 5 mai, à l'occasion du Centenaire, auraient lieu, dans toutes les garnisons, le dimanche 12 mai et qu'il y serait procédé à la remise des décorations accordées à l'occasion du Centenaire de la Révolution.

Chambre de Commerce de Tourcoing

Séance du 26 avril 1889

Présidence de M. Ch. Jonglez, député, président.

La Chambre de Commerce,

Constate le mouvement considérable de laines relevé dans les tableaux mensuels des magasins généraux de la localité ;

Passe à l'ordre du jour en ce qui concerne les questions du régime douanier de la Tunisie et d'une convention provisoire franco-italienne ;

Reçoit communication d'un avis concernant l'établissement d'une passerelle pour piétons, au passage à niveau du Tilleul dont le projet est en ce moment, soumis à l'approbation ministérielle ;

Voit avec satisfaction l'accueil favorable fait à sa demande de division de la sortie des voyageurs à la gare de Tourcoing, et apprend avec plaisir que des mesures seront prises l'hiver pour abriter les personnes descendant de la tête du train;

Décide l'insertion dans les journaux de la ville de l'avis ministériel annonçant une prochaine exposition d'échantillons de produits français à Madagascar ;

Regrette de ne pouvoir, à cause de l'exiguïté de son budget, accorder une cotisation annuelle à la Chambre de commerce française de Charleroi pour l'aider dans son entreprise de réunion et de communication d'échantillons de produits français pouvant être accueillis avec faveur sur le marché belge;

Prend une délibération pour solliciter de la Compagnie du chemin de fer du Nord l'institution de billets aller et retour, valables pour une semaine complète, pendant la durée de l'Exposition universelle, et pour donner, d'une façon permanente, dès maintenant, aux porteurs de billets de 3 jours sur Paris, la faculté de proroger leur séjour d'un 4e jour, moyennant une surtaxe de 10 0/0 de la valeur du billet ;

Ajourne à une époque ultérieure les délibérations à prendre au sujet du maintien entre les mains de l'Etat de l'exploitation des réseaux téléphoniques, et concernant la mesure du service local pour exiger une provision des abonnés;

Adopte les réponses proposées aux questionnaires de la commission permanente des valeurs de douanes ;

Approuve le compte des dépenses de la Chambre de commerce pour l'exercice 1888;

Règle son budget pour l'année 1890;

Émet son avis sur le projet de règlement des courtiers élaborés par le tribunal de commerce de Tourcoing;

Donne un avis défavorable au vœu de la Chambre des courtiers de Paris pour extension à accorder au ministère des courtiers et aux ventes publiques.

TABLEAU DE STATISTIQUES

L'édition commerciale du *Journal de Roubaix* et le *Bulletin des Laines* ont publié un tableau dans lequel ont été réunis des renseignements bons à consulter par le commerce et l'industrie des laines.

Des tableaux graphiques permettent de suivre les fluctuations de cours des peignés et des laines brutes durant les dernières années.

Ces tableaux sont en vente, au prix de un franc, dans nos bureaux, à Roubaix, rue Neuve, 17, et à Tourcoing, rue des Poutrains, 42.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A propos de la fête du centenaire de l'ouverture des Etats généraux en 1789. — Nous recevons en communication, et nous publions à titre de document, la lettre suivante adressée à M. le Maire de la Ville de Roubaix par M. Henri Segard, conseiller prud'homme ouvrier :

« Monsieur le maire de la ville de Roubaix,

» Il est des dates patriotiques remarquables, ces dates s'imposent, se fixent pour ainsi dire au souvenir de tous les français sans distinction de parti. Telles sont celles du 5 mai prochain jour du Centenaire, de l'ouverture des Etats généraux en 1789 et de l'ouverture de la grande Exposition universelle en 1889.

» Aussi est-ce pour les célébrer dans la cité du travail que je viens vous prier, Monsieur le maire, de proposer à MM. les membres de la Chambre de commerce de Roubaix, de fermer les établissements lundi matin prochain, jour pendant lequel on chôme déjà dans l'après-midi, à cause de la fête locale.

» Vous aurez ainsi donné satisfaction aux sentiments de tous les patriotes Roubaisiens.

» Henri Segard,

» *Conseiller prudhomme ouvrier.* »

La fête du centenaire de la réunion des Etats-Généraux. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés dimanche boulevard de Paris par les diverses sociétés de notre ville.

1. La Grande Harmonie : Marche héroïque de *Jeanne d'Arc*, Th. Dubois ; Ouverture d'*Obéron*, Weber.
2. La Fanfare Delattre: Ouverture de *Guillaume Tell*, Rossini ; Fantaisie pour fanfare. Pages.
3. La Philharmonique : *Carmen*, Bizet ; *Adam et Eve*, polka pour 2 pistons, J. Reynaud.
4. La Grande Fanfare : Grande ouverture, Leroux ; *Une nuit à Grenade*, Buot.
5. La Concordia : *Rosabelle*, ouverture XXX ; *La Reine du concours*. XXX.
6. L'Union des Trompettes : *Marceau*, Ch. Montigny ; *Ma Première*, O. Branquart fils.

Nominations dans l'enseignement. — Par décision de M. le Préfet du Nord, en date du 25 avril 1888, Mme Cattoen, née David Marie, titulaire adjointe à Wattrelos-Crétinier, est nommée en la même qualité, à Roubaix, rue des Anges, en remplacement de Mme Lonfils, appelée à d'autres fonctions.

Par décision de M. le Préfet du Nord, en date du 25 avril 1888, ont été nommés titulaires chargés de classe, en qualité d'adjoints :

A Roubaix, rue du Moulin, M. Henri Thieffry, d'Orchies, en remplacement de M. Dusobert.

A Roubaix, rue Turgot, M. Henri Levêque, d'Auberchicourt, en remplacement de M. Corbillon, en congé.

A travers le champ de foire. — La foule profitant du beau temps continue à affluer au champ de foire, et les théâtres obtiennent leur succès habituel.

C'est qu'il faut dire, qu'à l'heure actuelle, nous sommes loin, bien loin, de ces temps où le vrai spectacle était sur les trétaux. Ceux qui regrettent encore la disparition des diligences hochent la tête et prétendent que le plaisir était plus grand à ces époques éloignées.

Pourtant à en juger par les recueils de facéties, de parades et de calembourgs qui fourmillent de 1622 à 1848, nous estimons que ces spectacles en plein vent n'avaient rien de bien moral et même de bien spirituel. Aujourd'hui, on transporte dans nos fêtes de véritables théâtres machinés, décorés, avec rideau et rampes, lustres et fauteuils.

Les meilleurs acrobates sont engagés, les célébrités gymniques ne dédaignent pas de se montrer dans ces loges somptueuses, et même certains établissements, comme le théâtre Delhaye par exemple, nous présentent un orchestre où les *couacs* et les fausses notes font défaut. Adieu Bilboquet, Paillasse et Tabarin, nous nous passons parfaitement de vous... pourtant nos saltimbanques d'aujourd'hui ont moins d'esprit que vous.

Puisque nous venons de citer le théâtre Delhaye constatons le succès toujours croissant de ses représentations. Cette troupe bien française rivalise d'entrain pour mériter la faveur du public roubaisien et nous devons la féliciter de ses efforts. Beaucoup de familles s'étant présenté dans la journée, et ayant trouvé porte close, la direction vient de prendre une mesure qui sera certainement approuvée. A partir de samedi, des matinées enfantines auront lieu tous les jours à 3 heures de l'après-midi, indépendamment des représentations du soir, dont le spectacle sera complètement changé.

Nous avons pris des nouvelles du dompteur Giocometti qui a été si cruellement blessé par un lion il y a quelques jours. Il va beaucoup mieux et l'inflammation de la plaie diminue. Il espère recommencer ses exercices la semaine prochaine.

C'est ce soir samedi, qu'ont lieu au *cirque Fanny Lehmann*, les débuts du ventriloque O'Kill, qui est sans contredit le plus fort du monde. Il n'est engagé que pour cinq représentations, et tout le monde voudra certainement le voir. Du reste, ce soir le programme est presque entièrement renouvelé. O'Kill, Wilton et Mora, la troupe Mansuy et le travail sur fil de fer de MMlles Alpha et Omega, composeront avec la pantomime *Le Bal masqué* et le concours de toute la troupe, un spectacle des plus intéressants.

Nous avons oublié de parler d'une exhibition intéressante du champ de foire. Il s'agit d'une génisse qui possède un pied supplémentaire et trois oreilles, et d'un mouton qui a six pattes et deux colonnes vertébrales. Comme curiosité anatomique nous conseillons une visite à cette modeste loge.

Le bruit ayant circulé que le théâtre Casti qui obtient un si légitime succès, employait des artistes et des musiciens allemands, M. Casti nous informe qu'il donnera mille francs à qui pourra prouver qu'il y a un allemand dans tout son personnel. Il a, nous dit-il, servi pour la France et se garderait bien d'utiliser ou d'exhiber des allemands.

Les jolis théâtres *Neptuna*, *Naïades*, *le Secret de Pygmalion*, *le Mystère des Dieux*, obtiennent toujours un grand succès de curiosité, et chacun veut voir ces prodiges d'illusion.

Les montagnes russes sont la station d'arrêt des promeneurs. Et l'on pourrait écrire d'eux, les mots répétés des prospectus forains : Succès ! succès ! succès ! On ne quitte pas la foire sans faire la descente obligatoire dans les wagonnets et ce sont des rires, des cris de joie qui indiquent clairement la satisfaction des voyageurs.

Classement en 1889 des chevaux, mulets et mules. — La Commission instituée en exécution de la loi et du décret précités pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Roubaix les 5, 6, 7, 8, 11, 12 et 13 juin 1889, de 7 heures à 10 heures du matin et de une heure à quatre heures du soir, sur le boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome.

En conséquence, tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront présenter à la Commission, lesdits jours et heure, les chevaux, juments, mulets et mules, ayant l'âge minimum fixé par la loi (six ans pour les chevaux et juments, quatre ans pour les mulets et mules).

Il est indispensable que les animaux soient réunis exactement à l'heure indiquée, au lieu où doit se faire le classement, de façon que la Commission puisse commencer à fonctionner dès son arrivée.

Les seuls animaux dispensés de la présentation sont :

1° Les juments en état de gestation constatée par des certificats de saillie appuyés de l'affirmation de deux témoins ou de la déclaration du maire, et les juments suitées d'un poulain ou notoirement reconnues comme consacrées à la reproduction. Cette dernière condition ne sera admise que sur le témoignage de deux propriétaires possédant des chevaux, juments, mulets ou mules compris dans le classement ;

2° Les animaux qui ont été réformés lors des classements antérieurs, en raison de tares, de mauvaise conformation, de vieillesse et d'usure ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée ;

3° Ceux qui ont été refusés conditionnellement ou ajournés par défaut de taille, si la taille n'a pas été abaissée depuis le classement de 1887. Ces animaux doivent, au contraire, être présentés dans les régions où l'abaissement de la taille a été décidé par le Général commandant le corps d'armée, depuis le dernier classement. M. le Général commandant le 1er corps d'armée a décidé que, pour le classement de cette année, la taille des animaux des 7e, 8e et 9e catégories (mulets) sera abaissée de 1 m. 55 à 1 m. 42.

Tous les animaux réformés, refusés conditionnellement ou ajournés pour défaut de taille ont, d'ailleurs, été indiqués comme tels, par les officiers présidents des commissions de classement ayant fonctionné antérieurement, sur les registres de déclaration ou listes de recensement du mois de janvier qui a précédé chacun de ces classements.

Les propriétaires qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux déjà *refusés définitivement ou réformés* antérieurement, aux lieu et place d'autres animaux aptes au service, pourront être déférés aux tribunaux, conformément à l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, et condamnés à une amende de 50 à 2.000 francs.

Le président de la Commission peut, à cet effet, requérir la gendarmerie de dresser procès-verbal.

Crime, accident ou suicide. — Sous ce titre nous avons dit, vendredi matin, qu'on avait retiré du canal de Roubaix, près du pont du Sacré-Cœur le cadavre d'un ouvrier, David Lutan.

Des blessures qu'il portait au front et le peu d'argent retrouvé sur le cadavre, laissait régner un certain mystère autour de la mort de David Lutan.

Une enquête ouverte aussitôt par M. le commissaire de police du 1er arrondissement, a démontré que David Lutan a quitté son frère, qui habite la rue de Lannoy, près le Pont-Rouge, mercredi vers une heure de l'après midi, et que les deux frères ne se sont pas revus de la journée.

D'autre part, l'éclusier du Pont du Sacré-Cœur a déclaré qu'avant la découverte du cadavre, il s'était produit une assez forte résistance à l'ouverture de l'ecluse. Les blessures que David Lutan portait au front ont donc été probablement occasionnées par les portes de l'écluse et le médecin-légiste qui a visité le corps conclut à un accident.

Encore un noyé. — Vendredi matin le bruit courait dans le quartier du Pont Morel que l'on venait de retirer du canal, en face de l'école de natation, un cadavre couvert de coups, ayant la machoire brisée et le mot de crime circulait de bouches en bouches.

Ce cadavre était celui de Jules Kerkove, âgé de vingt ans demeurant au Hameau de Mont-à-Leux. Ce jeune homme, disparu de son domicile depuis une quinzaine de jours, était frandeur.

Le corps de Jules Kerkove est dans un état de décomposition si avancée qu'il paraît avoir séjourné dans l'eau depuis quelques jours. Il porte bien des traces de coups mais ils semblent avoir été occasionnés par les bateaux passés en cet endroit depuis lors. Sa mort est attribuée à un accident.

Une explosion, rue Solférino. — Vendredi matin, vers neuf heures, les ouvriers de la maison Elie Desquennes, fabricant de caisses et planchettes, rue Solferino, venaient de rentrer dans l'atelier après le déjeuner, lorsqu'ils entendirent tout à coup un bruit sourd provenant de la machine à vapeur; aussitôt l'un d'eux ferma le robinet de prise de vapeur qui pesse dans l'atelier : la machine venait de sauter.

Le piston était tordu, le balancier brisé en trois pièces et le bras du balancier qui ne mesure pas moins de dix centimètres de diamètre était également cassé net.

Les vitres de la salle de la machine ont été brisées et un panneau défoncé par les éclats. Heureusement qu'aucun ouvrier ne se trouvait en cet endroit : il n'y a donc à regretter que des dégâts matériels.

Cette machine était de la force motrice de quatorze chevaux et venait d'être tout nouvellement réparée. Les ouvriers d'une maison de Lille avaient quitté l'atelier jeudi soir, après un essai qui avait pleinement réussi. Cette explosion est attribuée à un « coup d'eau »

Une mort subite. — Vendredi matin, vers neuf heures, un homme âgé de soixante-six ans, M. Joseph Vammelder, s'était rendu, comme il le faisait chaque semaine, dans une habitation au Ravardi, où il recevait un secours à titre d'ancien ouvrier de la maison.

Il entra dans la cuisine en attendant qu'on lui préparait ce qui lui était destiné, lorsque tout à coup il s'affaissa sur le sol.

On courut chercher un docteur mais lorsque ce dernier arriva, il ne put que constater la mort due à la rupture d'un anévrisme.

Le malheureux Joseph Vanmelder a été reconduit à son domicile, rue du Tilleul, cité Saint-Louis, 48.

Un accident au Pont-Rouge. — En retournant jeudi soir à son domicile au Pont-Rouge, le sieur Gustave François, trompé par l'obscurité, tomba dans un ruisseau qui borde la route et se fit une fracture au tibia de la jambe droite.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

Chronique colombophile. — Voici le résultat du concours de Longueau, offert le lundi 29 avril, par la société colombophile « l'Etoile du Nord », établie chez le sieur Em. Maton, 47 rue Blanchemaille. 244 pigeons. 7 paniers ouverts, 7 heures, beau temps calme, beau départ. Dedoncker.

1er prix, Delmotte. 8 h. 43hp ; 2e, Thiébaut, 8,43h ; 3e, L. Devriesse. 8,43hpp; 4e. V. Grouillon, 8 44hppp; 5e, Depauw, 8,44hp; 6e, Poulain, 8,44h ; 7e, Duvivier, 8,44h; 8e, H. Moulard, 8,44h.

7e prix, 8 h. 44, H. Astier, p ; 8e, 8,45, Thibaut, p ; 9e, 8,45, Mondet. pp; 10e, 8 45, Inrion ; 11e, 8.46, J. Ferret, ppp; 12e, 8,44, Corbon, ppp; 13, 8.46, Deporter; 14e, 8.46, J. Debuchy, ppp ; 13e, 8.46, Rams Pain, pp.

16e prix, Laurens. 8 h. 47p; 17e, Davust. 8,47p; 18e, P. Olivier, 8,47pp; 19e, Drousseaux, 8,47ppop; 20e, H. Astier. 8,47; 21e, Liénard, 8 47p; 22e P. Marcy, 8 48pp; 23e, Krabanerky, 8,47poop; 24e, V. Grouillon, 8,48p.

1re série de 3 pigeons non désignés, à 8h.50 m. 43 s. à M. Henri Astier: 1er de 2 pigeons à 8 h. 45 m. 18 s. à M. Thibaut; 2e de 2 pigeons à 8 h. 48 m. 06 s. à M. Victor Grillon; 3e de 2 pigeons à 8 h. 49 m. 30 s. à M. Louis Duvivier. — Poule unique série de 2 pigeons non désignés à 8 h. 48 m. 06 s. à M. Victor Grouillon.

— Dimanche 5 mai 1889, 1er concours de l'*Union fédérale colombophile* pour Roubaix seul sur Longueau, (en 20 zonne) prix d'honneur 100 francs, organisé par la société colombophile l'*Express*, établie chez le sieur Gustave Delplanck, rue Vallon. Marquage secret par la bague en caoutchouc (système J. Rossoor). Mise 1 fr. 55 par pigeon dont 1 fr, pour prix et 55 centimes pour frais de bague, convoyage etc.

Poules facultatives 1, 2, 3. 5 fr. L'inscription des pigeons le samedi 4 mai de 4 à 6 h. 1/2 du soir.

Fiers. — On nous écrit de Fiers :

« *Beaucoup de bruit pour rien.* — Une plainte avait été déposée contre la femme de M. Pennel, jardinier à Fiers, pour un prétendu vol de 300 fr. qui aurait été commis chez M. Selosse, au Pont-du-Breuch. Une instruction s'était suivie et une ordonnance de non-lieu est intervenue ; l'honorabilité des époux Pennel est sortie intacte à la satisfaction de tout le village ; et les bruits injurieux répandus à dessein sont restés pour les calomniateurs qui en ont été pour les frais d'une calomnie malsaine qui a été accueillie par tous avec mépris.

384674 » X...»

Société coopérative de consommation de Roubaix. — Inventaire trimestriel du 1er janvier au 31 mars 1889. — Le chiffre d'affaires pendant le premier trimestre 1889, s'est élevée à 163.594 fr. 26 c. Les bénéfices nets réalisés sur ce trimestre sont de 32.730 fr. 46, soit vingt pour cent.

Prix du pain : gruau, 0.58 ; blanc, 0.53 ; ménage, 0.58. — N. B. Les sociétaires sont priés de rapporter leurs jetons, tous les jours, de 9 h. du matin à 9 h. du soir, le samedi excepté.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,58 ; Blanc, 3 livres, 0,53; Ménage, 4 livres, 0,58.

L'Etablissement thermal des Eaux et Boues de Saint-Amand, est ouvert chaque année au public, du 15 mai au 30 septembre.

Le traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Coxalgies, Sciatiques, Ataxie locomotrice*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. Grégoire, directeur, à Saint-Amand. 38460

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Un incendie qui a pris, en quelques minutes, de très grandes proportions, a éclaté, dans la nuit de vendredi à samedi, chez M. Fidèle Strat, boulanger et farinier, rue du Haze.

M. Strat occupe un vaste bâtiment à trois étages qui a, pendant de longues années, servi de filature de laines. La construction est très vieille et les planchers ont dû forcément rester imprégnés d'huiles. C'est dire combien le feu pouvait avoir d'action dans un tel milieu.

C'est vers deux heures du matin, que l'incendie s'est déclaré dans un angle du bâtiment au second étage et quand, attiré par la sonnerie du tocsin, nous arrivons, vers deux heures et demie, sur les lieux du sinistre, la toiture et le second étage sont presque complètement embrasée et le feu menace de se propager au premier étage qui contenait de la paille puis au rez-de-chaussée.

Les pompiers n'avaient pas tardé à porter secours ; deux pompes à vapeur furent mises en batterie et déversèrent des torrents d'eau qui enrayèrent les progrès des flammes, mais telle était l'intensité du feu qu'il a fallu plusieurs heures avant d'en être maître.

Les dégâts, couverts par des compagnies d'assurance, sont assez élevés.

En raison du peu de longueur de la rue, il y avait danger d'accident : aussi des mesures ont été immédiatement prises pour empêcher la circulation.

Condition publique de Tourcoing. — *Avis au commerce.* — Par décision du Conseil de surveillance, les laines peignées ou filées qui seront déposées à la *Condition publique de Tourcoing*, pourront y séjourner sans frais 22 jours, au lieu de 8 jours comme il est d'usage actuellement.

Passé ce délai, et conformément au règlement, elles pourront être, par les soins du directeur de l'établissement, extraites et déposées d'office, aux frais, risques et périls du retardataire, dans un magasin public.

Néanmoins, cette mesure ne sera appliquée que trois jours après avis donné à l'intéressé par le directeur de l'établissement.

Cette décision sera applicable aux lots déposés à partir du 1er mai 1889.

Nota. — Le pesage se fait à l'entrée des marchandises en magasin. Quant aux opérations de conditionnement et de titrage, elles restent facultatives ; elles auront lieu au jour fixé par le déposant.

Le Directeur de la Condition publique
Storhay.

Fête du Centenaire de 1789. — Le programme des fêtes devant avoir lieu à l'occasion du Centenaire de 1789, a été affiché vendredi matin, dans les différents quartiers de la ville. La fête sera annoncée, le 4 mai, à 8 heures du soir et le lendemain à six heures du matin, par des salves d'artillerie et des sonneries de cloches.

Samedi 4 mai, à 9 h. du soir, sur le kiosque de la Grand'Place, ouverture de la fête par la société des Trompettes réunies.

Journée du dimanche. — *A 7 heures du matin.* — Distribution de secours extraordinaires aux administrés du bureau de bienfaisance et aux autres établissements hospitaliers de la ville.

A 10 heures. — Place de l'Hôtel de Ville, revue par l'administration communale et la commission des fêtes du corps des sapeurs pompiers, de la société de gymnastique et d'armes, et des sociétés musicales, subventionnées par la ville.

Après la revue, départ du cortège, qui suivra l'itinéraire suivant : Rue Nationale, rue du Hazé, rue St-Jacques, rue de Wailly, Grande-Place, rue de Tournai, contour des Halles, rue Notre-Dame, rue des Orphelins, rue d'Havré, rue de Tournai, rue de la Cloche, rue Verte Feuille, et retour à la Mairie.

Réception à l'Hôtel-de-Ville des sociétés ayant pris part au cortège.

11 heures 1/2. — Kiosque de la Grande-Place, matinée musicale; chœur patriotique accompagné de fanfares, par les élèves de écoles communales. Concert par la fanfare du *Petit Château*.

A quatre heures du soir, place Charles-Roussel, exercices d'ensemble, par la Société de Gymnastique et d'armes, la *Tourquennoise*, pendant les exercices, la fanfare du Blanc-Seau fera entendre quelques morceaux de son répertoire.

A 5 heures 1/2. — Sur la Grande-Place, exécution musicale, par les diverses sociétés chorales de la ville.

A 7 heures 1/2. — Kiosque de la place Thiers, festival de musiques par toutes les sociétés d'harmonie et de fanfare de la ville.

A dix heures du soir. — Grand'Place, concert par l'*Harmonie Tourquennoise* et la société des *Cricks Sicks*. Le concert finira par l'exécution de la *Marseillaise*, chantée avec accompagnement d'orchestre.

A la chute du jour, illumination de l'ancienne mairie, de l'Hôtel-de-Ville et éclairage à giorno de la place Thiers.

Suicide. — Un nommé Louis Mesdagh, âgé de 56 ans, né à Bruges, et demeurant à Lille, où il exerça la profession de bijoutier, logeait, depuis trois jours, chez un cabaretier de la rue de la Croix-Rouge, nommé Moïse Vandekerkove. Vendredi matin, Louis Mesdagh, fut trouvé pendu dans sa chambre ; le corps était encore chaud, mais on dû faire de le dépendre, jusqu'à l'arrivée de la police.

Le suicidé avait eu soin d'inscrire, sur un calepin, ses nom et prénoms. Il était complètement inconnu dans le quartier et le cabaretier, même, ne le connaissait pas.

On ignore les motifs qui ont pu pousser ce malheureux à cet acte de désespoir.

LILLE

Le traité franco-italien. — Le comice agricole de Lille nous communique la protestation suivante, qu'il adresse au gouvernement contre la négociation d'un nouveau traité de commerce franco-italien :

« Après un exposé complet de la question et une discussion approfondie à laquelle prennent part MM. Butin, Vallet-Roger, Le Gavrian, Hellin, de laquelle il ressort :

» 1° Que l'ancien traité franco-italien était préjudiciable à la France et favorable à l'Italie, ce qui est surabondamment démontré par les statistiques comparées à nos importations et exportations, dans nos rapports avec ce pays ;

» 2° Que c'est l'Italie qui, malgré ces avantages, a dénoncé l'ancien traité, comptant sur les tendances libre-échangistes d'une partie du Parlement français pour obtenir un régime encore plus favorable;

» 3° Que, dans ces conditions, ce n'est pas à la France à prendre l'initiative de nouvelles propositions, ses intérêts lui prescrivant, au contraire, de ne contracter aucun nouveau lien.

« *Les conclusions suivantes, proposées* par M. Vallet-Rogez, sont adoptées à l'unanimité :

» Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille adjure le gouvernement de ne pas donner suite aux pourparlers qui pourraient être actuellement engagés avec l'Italie pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce.

» Il émet au contraire le vœu qu'il ne soit plus négocié aucun tarif conventionnel avec aucune puissance, et que tous les traités de commerce actuellement en vigueur soient dénoncés, au fur et à mesure de leur expiration, afin que la France rentre aussitôt que possible en possession de sa liberté économique et puisse protéger efficacement son agriculture comme ses industries et mettre ainsi un terme à la crise ruineuse qui sévit sur l'agriculture et qui atteint inéluctablement toutes les branches de la production indigène et du travail national. »

On lit dans la *Dépêche*, de Lille :

« Les examens du baccalauréat ès-sciences viennent de se terminer.

» Nous apprenons avec plaisir que MM. Louis Descamps et Alfred Dupont, après avoir suivi les cours de mathématiques et de sciences au pensionnat Ste-Marie, rue des Stations, 179, ont subi ces examens avec distinction.

» En novembre dernier, M. Alcide Harchelon, du même pensionnat, obtenait un résultat semblable.

» Ces succès répétés disent du reste, que cet établissement maintient sa bonne réputation et que les études y conservent le niveau où elles se sont élevées depuis longtemps. »

Samedi, à 3 heures et demie, sur le Champ-de-Mars, revue du 1er régiment territorial d'infanterie par M. le lieutenant-colonel Royer.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Séance du 3 mai

C'est par une longue séance de cinq heures que le Conseil général termine aujourd'hui sa session ordinaire d'avril, séance bien remplie d'ailleurs et féconde en discussions qui n'ont pas manqué d'intérêt.

Plusieurs questions brûlantes avaient été réservées pour cette dernière réunion ; elles ont tenu la plus grande partie de la séance. Le public s'attendait à ces discussions, les tribunes sont littéralement bondées.

A 2 h. 15, M. Testelin prend place au fauteuil de la présidence : le Préfet est présent.

Après la lecture du procès-verbal faite par M. Dubois, commence le défilé de nombreux rapports sur lesquels il n'y a pas lieu de s'arrêter longtemps. Nous citerons néanmoins : une demande de M. de Carpentier tendant à obtenir de la Compagnie du chemin de fer du Nord pour les membres des comités locaux de l'Exposition l'abonnement de trois mois à prix réduits qu'elle accorde aux exposants ; un vœu relatif à l'abolition des tarifs de pénétration ; un autre vœu demandant que les Compagnies de chemin de fer s'entendent avec les conseils municipaux pour modifications à apporter aux gares ; la demande d'un barrage sur la Marcq à Wasquehal ; une demande de garnison pour Armentières ; ces différentes motions sont appuyées par le Conseil général.

Nous arrivons maintenant aux questions intéressantes.

LE VOTE SOUS ENVELOPPE

Le vœu avait été déposé par M. Moreau et soumis à l'examen du second bureau qui, par la voix de son rapporteur M. Plichon, propose de ne pas y donner suite. C'est la reproduction, dit M. Plichon, d'un projet de loi soumis à la Chambre et qui n'a pas été pris en considération.

M. Moreau demande que le Conseil général ne s'associe pas à la décision de son second bureau. Suivant lui, si la Chambre a rejeté le projet, c'est qu'elle ignorait qu'il existait des abus, abus qui existent surtout dans ce département. Il faut protéger le suffrage universel, ajoute-t-il, et empêcher qu'on ne condnise les ouvriers au scrutin et qu'on ne les surveille jusqu'au moment où ils déposent leur bulletin dans l'urne.

M. Bergerot répond qu'il a été fait à la Chambre de graves objections à ce projet et que ce mode de voter amènerait de très nombreuses difficultés en pratique.

Le Conseil adopte les conclusions de la Commission et rejette le vœu de M. Moreau.

Une autre motion de ce même conseiller a un meilleur sort : c'est une requête au Ministre de l'Intérieur pour qu'il intervienne près des administrations afin qu'elles donnent à leurs employés toutes facilités de voter.

TRAITEMENT MARITIME

Cette question du traitement maritime des enfants scrofuleux avait été réservée sur la demande de M. Trystram.

Le Conseil général avait décidé que ces enfants seraient divisés en deux catégories : les uns seraient soignés dans les familles des marins et les autres envoyés au Sanatorium de Saint-Pol.

Le rapport du bureau prie le préfet d'interroger le maire de St-Pol sur les conditions de cession du pavillon existant et des terrains avoisinant et de préparer une étude de la question pour la session d'août.

M. Trystram croit qu'il serait plus sage de ne pas engager le département dans une grosse dépense et de demander plutôt au maire de St-Pol dans quelles conditions il accepterait les pensionnaires.

Une très longue discussion s'engage et le Conseil finit par se rallier à un amendement de M. Soulfort ainsi conçu :

« Le Conseil Général rejette le principe de l'hospitalisation par le département et invite le Préfet à réunir tous les renseignements de nature à élucider les autres décisions à prendre. »

LES CANDIDATS INÉLIGIBLES

M. Louis Legrand, de Valenciennes, avait émis le vœu qu'il soit interdit, sous des peines à édicter, de distribuer des bulletins au nom d'un candidat inéligible.

M. Dron, rapporteur, conclut à l'adoption.

M. Degroote demande la parole. Je croyais, dit-il, que le vœu aurait été repoussé par la question préalable car il touche à la politique. Puisqu'il n'en est pas ainsi, je désire présenter quelques explications.

Le rapport présenté par M. Dron ne contient aucune explication. S'agit-il d'élections législatives, sénatoriales ou d'élections aux Chambres de commerce ou aux Conseils de prud'hommes ?

Une loi élaborée dans les termes de ce vœu serait d'une application difficile. Les porteurs de bulletins sont-ils frappés aux différents degrés d'inéligibilité?

En second lieu, la proposition serait dangereuse puisqu'on serait amené à sévir non seulement contre les porteurs de bulletins, mais aussi contre les afficheurs, les imprimeurs, les journalistes.

Cette proposition est anti-libérale. La loi de 1881 sur la presse qui, au dire de M. Floquet, a réalisé un progrès immense, contient un article par lequel le colportage n'est soumis à aucune déclaration ; il faudra rayer cet article.

Enfin la proposition est inutile car, si on peut sévir sur les porteurs de bulletins, aura-t-on une action sur la poste qui transporte beaucoup de bulletins déjà maintenant.

Par toutes ces raisons, conclut M. Degroote, je ne puis m'associer au vœu et prie le Conseil général de le repousser.

M. Testelin repousse l'appellation de politique donnée au vœu et il rappelle que sous l'empire, pour être candidat il fallait signer un serment et que ceux qui refusaient étaient inéligibles.

M. Degroote répond qu'en 1889 une proposition du genre de celle qui est faite est tout à fait hors de saison.

M. Louis Legrand défend son vœu contre le reproche d'illégalité. Nous n'avons pas, dit il, à faire une loi, ni à entrer dans les détails d'inéligibilité, nous n'avons qu'à formuler une tendance. L'électeur conservera la liberté de voter pour qui il voudra, ceux que nous voulons atteindre ce sont les fauteurs d'élections illégales. Toute distribution de bulletin même par la poste pourra être entravée. Les électeurs trouveront une double garantie, près des tribunaux d'abord, puis aussi dans la validation du candidat.

M. de Carpentier intervient au débat. Il ne saurait s'associer à un vœu qui apporterait des entraves au suffrage universel.

Il n'y a pas un homme, s'écrie-t-il, mais un mécontentement qui est *général*. Cette phrase soulève de nombreuses protestations et le président rétablit difficilement le calme.

M. Soulfort, qui était aussi signataire du vœu, reprend l'argumentation de M. Louis Legrand, mais tout en protestant contre le caractère politique de la motion il parle de coalition de partis.

FEUILLETON DU 5 MAI. — N° 32

LA CHAMBRE ROUGE

par Pierre ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

Père et mère inconnus

XV

— Tenez, poursuivit-il, c'était là ! Je longeais le mur pour gagner la place, quand un homme sortit brusquement et vint me heurter juste au moment où je passais.

— Il sortait par cette porte ? demanda Paul avec un singulier frisson.

— Ah ! je la reconnais bien, allez !

— Vous en êtes sûr ?

— Parbleu !

— Mais cette maison était occupée à cette époque, par M. Giral.

— Qu'importe ?

— Ah ! il importe beaucoup, capitaine, car si je me souviens bien de ce que vous m'avez conté, c'est le 14 octobre que vous avez rencontré votre homme.

— Le 14 octobre 1855, répondit Bellegarde.

Paul passa sa main rapide sur son front.

— C'est bien cela ! balbutia-t-il. C'est cette nuit-là même qu'a été commis le vol dont mon père fut accusé ; et l'homme qui vous a soufflété devait être le voleur lui-même... qui fuyait !

— Que dites-vous ?

— Germain le connaissait ! M. Giral le connaissait aussi ! et tous deux ont laissé condamné un malheureux qu'ils savaient innoc